

PUBLICATION DES INDICATEURS “RIXAIN” DE SCIENCES PO LILLE

(Décembre 2024)

Le 24 décembre 2021 a été publiée la loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (dite Loi Rixain). En application de celle-ci a été adopté le Décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023, définissant les modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieurs.

Chaque établissement doit, dans ce cadre, publier les indicateurs figurant aux articles 1° et 2° du décret précité (à l'exception des alinéas 5, 6 et 7 de l'article 1°, qui ne concernent pas Sciences Po Lille, les écoles doctorales étant mutualisées au niveau de l'EPE Université de Lille). Sciences Po Lille a fait le choix d'une publication de ces indicateurs sur son site internet et communiquera chaque année universitaire sur la disponibilité de ces indicateurs auprès de la communauté étudiante et des personnels.

Les indicateurs publiés dans le présent document portent sur l'année universitaire 2023-2024.

1. Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes mentionnés à l'article L. 612-1 du code de l'éducation :

1° Part des femmes candidates à l'entrée du diplôme de Sciences Po Lille, selon la filière et la spécialité :

Le tableau ci-dessous présente la part des femmes candidates à l'entrée du diplôme de Sciences Po Lille, aussi bien au niveau du Concours commun du Réseau ScPo, des recrutements spécifiques aux doubles filières (franco-allemande, franco-espagnole, franco-italienne) et du cycle master :

| Nombre de candidats | Nombre de femmes | % de femmes | Nombre d'hommes | % d'hommes |
|---|------------------|-------------|-----------------|------------|
| CONCOURS COMMUN | | | | |
| 12363 | 7665 | 62% | 4698 | 38% |
| DOUBLES FILIERES | | | | |
| Franco-allemand | | | | |
| 127 | 79 | 62% | 48 | 38% |
| Franco-espagnol | | | | |
| 173 | 111 | 64% | 62 | 36% |
| Franco-italien | | | | |
| 79 | 56 | 71% | 23 | 29% |
| CYCLE MASTER | | | | |
| Concours 4A Filière générale / 3A Filière franco-allemande | | | | |
| 1239 | 790 | 64% | 449 | 36% |
| Procédure Khâgne/Banque d'épreuves littéraire (BEL) | | | | |
| 1218 | 857 | 70% | 361 | 30% |
| TOTAL | | | | |
| 15199 | 9558 | 63% | 5641 | 37% |

2° Part des femmes inscrites dans le diplôme de Sciences Po Lille, selon la filière et la spécialité :

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage de femmes pour chaque filière d'études au sein de Sciences Po Lille (de la première à la cinquième année) et pour chaque majeure :

| | % DE FEMMES | % D'HOMMES | %TOTAL |
|---|--------------------|-------------------|---------------|
| Par type de filière | | | |
| FG (1A-2A-3A-4A-5A) | 63 | 37 | 100 |
| FA (1A-2A-3A-4A-5A) | 63 | 37 | 100 |
| FB (1A-2A-3A-4A-5A) | 68 | 32 | 100 |
| FE (1A-2A-3A-4A-5A) | 67 | 33 | 100 |
| FI (1A-2A-3A-4A-5A) | 56 | 44 | 100 |
| Par majeure (pour le cycle master) | | | |
| AP (4A-5A, toute filière) | 53 | 47 | 100 |
| APEu (4A-5A, toute filière) | 59 | 41 | 100 |
| ASC (4A-5A, toute filière) | 58 | 42 | 100 |
| BMV (4A-5A, toute filière) | 90 | 10 | 100 |
| CEM (4A-5A, toute filière) | 74 | 26 | 100 |
| GTU (4A-5A, toute filière) | 76 | 24 | 100 |
| MIC (4A-5A, toute filière) | 82 | 18 | 100 |
| MMI (4A-5A, toute filière) | 80 | 20 | 100 |
| MRE (4A-5A, toute filière) | 69 | 31 | 100 |
| PPE (4A-5A, toute filière) | 63 | 38 | 100 |
| PES (4A-5A, toute filière) | 85 | 15 | 100 |
| PHD (4A-5A, toute filière) | 82 | 18 | 100 |
| SN (4A-5A, toute filière) | 50 | 50 | 100 |
| SIGR (4A-5A, toute filière) | 60 | 40 | 100 |
| DD EDHEC (4A-5A-6A, toute filière) | 57 | 43 | 100 |
| DD ESJ (4A-5A, toute filière) | 58 | 42 | 100 |
| TOTAL | 64 | 36 | 100 |

3° Taux de femmes et taux d'hommes parmi les étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux selon la filière et la spécialité de formation :

Le tableau ci-dessous présente les taux de femmes et d'hommes qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux, par filière et en distinguant entre premier cycle et cycle master :

| | % de femmes | % d'hommes | % TOTAL |
|--|--------------------|-------------------|----------------|
| FG (1A-2A-3A-4A-5A) | 53 | 47 | 100 |
| FA (1A-2A-3A-4A-5A) | 79 | 21 | 100 |
| FB (1A-2A-3A-4A-5A) | 60 | 40 | 100 |
| FE (1A-2A-3A-4A-5A) | 69 | 31 | 100 |
| FI (1A-2A-3A-4A-5A) | 69 | 31 | 100 |
| Premier cycle (1A-2A-3A, toute filière) | 47 | 53 | 100 |
| Cycle master (4A-5A, toute majeure, toute filière) | 62 | 38 | 100 |
| TOTAL | 61 | 39 | 100 |

4° Part des femmes parmi les diplômé-e-s de Sciences Po Lille :

Les tableaux ci-dessous présentent la part des femmes parmi les diplômé-e-s de l'école par majeure :

| Majeure | Nombre de femmes | % de femmes | Nombre d'hommes | % d'hommes |
|--------------|------------------|-------------|-----------------|-------------|
| AP | 15 | 62.5 | 9 | 37.5 |
| APEU | 23 | 70 | 10 | 30 |
| ASC | 7 | 50 | 7 | 50 |
| BMV | 12 | 71 | 5 | 29 |
| CeM | 24 | 73 | 9 | 27 |
| DD EDHEC | 9 | 39 | 14 | 61 |
| ESJ | 33 | 50 | 33 | 50 |
| GTU | 8 | 62 | 5 | 38 |
| MIC | 17 | 74 | 6 | 26 |
| MRE | 12 | 80 | 3 | 20 |
| PES | 10 | 56 | 8 | 44 |
| PHD | 30 | 86 | 5 | 14 |
| PPE | 8 | 67 | 4 | 33 |
| SIGR | 22 | 69 | 10 | 31 |
| SN | 5 | 50 | 5 | 50 |
| TOTAL | 235 | 64% | 133 | 36% |

8° Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence :

Le fonctionnement de Sciences Po Lille est marqué par une grande intensité de la vie étudiante et de campus avec, depuis 2024, une direction dédiée, qui prend en charge les enjeux de lutte contre les VSS.

Quatre associations occupent une place centrale dans la vie collective : Bureau des élèves (BDE), Bureau des arts (BDA), Bureau des internationaux (BDI) et Bureau des sports (BDS). Ils disposent chacun d'un bureau restreint, comptant des postes de président-e, secrétaire et trésorier-e. Trois des quatre bureaux (BDA, BDE et BDI) sont présidés par une étudiante en 2023-2024.

| Bureau des étudiants (BDE) 26 membres | Femmes | Hommes |
|--|---------------|---------------|
| Bureau restreint | 2 | 3 |
| Autres membres | 11 | 10 |
| Total | 13 | 13 |

| Bureau des arts (BDA) 39 membres | Femmes | Hommes |
|---|---------------|---------------|
| Bureau restreint | 6 | 0 |
| Autres membres | 26 | 7 |
| | 32 | 7 |

| Bureau des sports (BDS) 28 membres | Femmes | Hommes |
|---|---------------|---------------|
| Bureau restreint | 3 | 3 |
| Autres membres | 16 | 6 |
| | 19 | 9 |

| Bureau des internationaux (BDI) 15 membres | Femmes | Hommes |
|---|---------------|---------------|
| Bureau restreint | 4 | 1 |
| Autres membres | 9 | 1 |
| | 13 | 2 |

En plus des 4 bureaux, **30 personnes dont 20 femmes étaient en responsabilités des 21 associations étudiantes labellisées par Sciences Po Lille :**

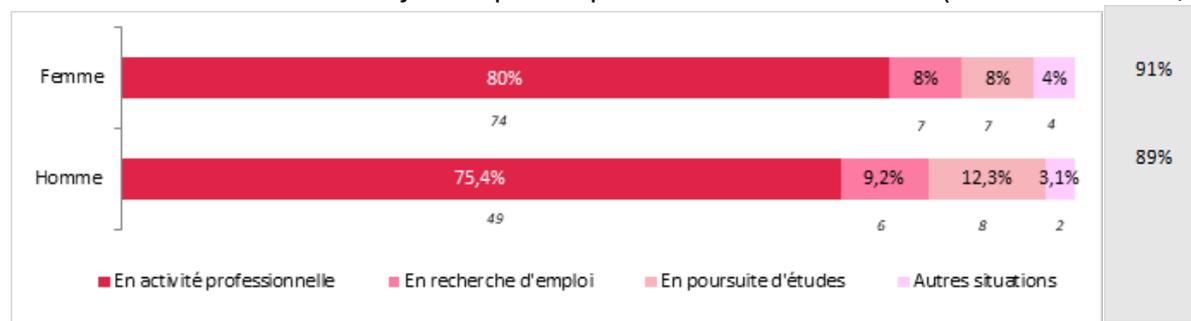
- 9 étaient des co-présidences (18 personnes administratrices),
- 12 associations étaient administrées par une seule personne.

9° Part des femmes ayant obtenu un emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat ;

Sciences Po Lille organise chaque année une enquête d'insertion professionnelle. La part des femmes ayant obtenu un emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures est de 91 %. Par comparaison, le taux est de 89 % pour les hommes.

Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons constater que :

- 80% des femmes ayant répondu sont en activité (hommes : 75,4%) ;
- 8% des femmes ayant répondu poursuivent leurs études (les hommes : 12,3%).



Les secteurs d'activité dans lesquels les diplômé-e-s ayant répondu travaillent (Sur les 70 femmes ayant répondu à l'enquête) :

- 38,6% des femmes travaillent dans le secteur privé (39,5% pour les hommes),
- 32,9% des femmes travaillent dans le secteur public (44,2% pour les hommes),
- 27,1% dans des Organisations à but non lucratif (14% pour les hommes),
- 1,4% occupent des professions libérales, sont cheffes d'entreprises ou sont indépendantes (2,3% pour les hommes).

10° Salaire moyen des femmes et des hommes vingt-quatre mois après l'obtention du diplôme de Sciences Po Lille :

Le salaire moyen annuel hors prime des diplômés après obtention du diplôme de Sciences Po Lille (grade master) est de 40.886 € pour les hommes et 36.380 € :

| | Effectif répondant | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Salaire annuel brut Hors Prime | 105 | 36 380 € | 40 886 € | 37 882 € |
| Salaire annuel brut Hors Prime (France) | 74 | 35 449 € | 38 739 € | 36 649 € |
| Salaire annuel brut Avec Prime | 105 | 38 962 € | 44 544 € | 40 823 € |
| Salaire annuel brut Avec Prime (France) | 74 | 37 717 € | 41 592 € | 39 131 € |

2. Indicateurs relatifs aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, sont les suivants :

1° Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur aux risques de discrimination :

Sciences Po Lille recrute principalement, en premier cycle, par le biais du Concours commun du Réseau ScPo. L'école ne dispose pas, à ce stade, de guide visant à sensibiliser les jurys de recrutement du premier cycle ou du cycle master, mais une réflexion est en cours avec les autres membres du Réseau ScPo et en lien avec l'EPE Université de Lille pour mettre à disposition ce type d'outil.

2° Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiantes, notamment de type mentorat ou tutorat :

Dans le cadre des ateliers professionnels animés par des coachs professionnels (spécialistes des ressources humaines), un à deux ateliers par an sont organisés en lien avec la thématique de l'égalité. Pour l'année 2023-2024, les thématiques sont par exemple : "Apprendre à négocier sa rémunération" et "La prise de parole en public".

Dans le cadre du partenariat de la mission Egalité de Genre de Sciences Po Lille avec le Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), les étudiantes qui le souhaitent, ont participé, sur inscription, à 2 ateliers animés par l'association sur le thème "Apprendre à négocier".

3° Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiant-e-s ;

Il n'existe pas de dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiant-e-s car l'établissement n'a jamais été amené à en accompagner dans cette situation. Toutefois, l'établissement met régulièrement en place des aménagements et accompagnements pour des cas individuels et serait très attentif à accompagner au mieux une situation de parentalité.

4° Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, proposées par l'établissement à destination des étudiant-e-s :

Plusieurs formations de l'école intègrent des éléments de formation sur la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. Les sas de rentrée prévoient systématiquement des séances de formation sur ces enjeux. Depuis la réforme du cycle master, en septembre 2021, la transverse "Travail et dialogue social" a été introduite et offre des formations dédiées. Un séminaire de 18h est ainsi proposé en cinquième année sur "L'égalité au travail". Il présente l'approche psycho-cognitive des discriminations non conscientes au travail et sensibilise les étudiants à la prégnance des stéréotypes dans les situations de jugement social. Il examine également l'action publique et les politiques d'entreprise de lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi en France.

Sciences Po Lille travaille également, dans le cadre de son activité de formation continue, à la mise en place de formations dédiées aux enjeux de parité. Une formation est ainsi prévue, en 2025, à l'occasion des 25 ans de la première loi parité.

5° Part des femmes dans les jurys lorsqu'un jury comportant trois membres ou plus est constitué pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur dispensées par l'établissement :

L'accès en filière générale en première année se fait via le Concours commun du Réseau ScPo (épreuves écrites). Des concours spécifiques sont organisés pour l'accès en première année en double filière (franco-allemande, franco-espagnole, franco-italienne) : épreuves écrites d'admissibilité et épreuves orales d'admission. Les jurys des épreuves d'admission sont constitués de 2 membres, sur une base paritaire. Les jurys d'entrée directe en cycle master sont également des jurys constitués de 2 membres et majoritairement paritaires.

6° Nombre et types d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sciences Po Lille déploie, tout au long de l'année universitaire, des actions de communication favorisant l'appropriation des enjeux d'égalité, avec l'approche pluridisciplinaire qui caractérise l'école. Les principales actions sont :

- Les **actions de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, organisées chaque année pour l'ensemble des étudiantes et étudiants. Le plan de prévention se focalise sur une thématique différente pour chaque niveau d'étude : identification des VSS et notion de consentement en première année, préparation à l'année de mobilité en deuxième année, sensibilisation à des questions spécifiques en quatrième année, sensibilisation au harcèlement moral et sexuel en milieu professionnel en cinquième année ;
- Les **sessions de formation destinées aux associations**, avec deux sessions de deux jours, particulièrement tournées vers les étudiant-e-s des bureaux. Elles visent à prévenir les VSS, en tenant compte de la responsabilité particulière des directions d'associations dans la vie étudiante et les événements festifs ;
- Les **rencontres professionnelles (Apéros pro')** organisées par le service insertion professionnelle et les ambassadeurs et ambassadrices permettent d'aborder les enjeux d'égalité femmes-hommes avec des alumni exerçant dans tous les domaines professionnels.